

## BRASSERIE DE BOHÊME, HANOÏ (Anciennement Ziteck et Cie)

François Ziteck, ancien chef de fabrication de fabrication de la [brasserie Hommel](#).

HANOÏ  
UN SUICIDE AU 132 DE L'AVENUE DU GRAND-BOUDDHA  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1930)

Ce matin, à 9 heures, M. Thieu, beau-frère de M. Vu-v-An et associé de M. Ziteck, a été trouvé inanimé sur son lit et baignant dans une mare de sang, dans le domicile luxueux qu'il occupait 132, avenue du Grand-Bouddha. Informé aussitôt, M. le juge d'instruction Bonhore, accompagné de M. le docteur Blot, médecin légiste, de M. Fabiani, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, de l'inspecteur Appietto se rendit sur les lieux.

Le désespéré avait laissé une lettre expliquant que, las de la vie, impuissant à se corriger de la passion de l'opium, se sentant une gêne pour les siens, il préférerait disparaître. M. Thieu, après avoir absorbé de l'opium mélangé à du vinaigre, s'était fait à l'aide d'une lame de rasoir Gillette quatre entailles, dont une très profonde à la saignée du bras gauche. Le sang coulant en abondance, la mort ne tarda pas à venir.

M. Thieu avait eu jusqu'ici une existence heureuse et dorée : ses frères, plus âgés que lui et qui sont arrivés par leur travail, leur opiniâtreté à de belles situations, s'étaient sacrifiés pour lui faire donner une solide instruction. Sa funeste passion devait annihiler tant d'efforts généreux.

---

CHAPA  
LE KILOMÈTRE 38  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1931)

madame Ziteck en tournesol à longs pétales.

---

Hanoï  
AUX APPROCHES DE NOËL ET DU JOUR DE L AN  
[L'effort du commerce local en pleine crise](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1931)

.....  
Ziteck a eu l'heureuse idée d'ouvrir un grill-room et un bar ; il n'a pas fallu longtemps à la cuisine de cet établissement pour conquérir une juste renommée.

(fin)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1931)

.....  
Et voilà que Ziteck, quittant la rue Borgnis-Desbordes, a transporté son bar et son grill-room à côté du [cinéma] Majestic ; que voilà donc une bonne idée.  
Vive Ziteck !

---

HANOÏ

---

EN FLANANT

II

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1932)

Moreau, tailleur, à l'enseigne « Au petit bénéfice », est précédé du coquet studio que viennent d'ouvrir ces jours-ci MM. Khanh-Ky et Compagnie, photographes, et suivi d'un de ces petits bars comme Ziteck a su en placer un peu partout aux quatre coins de la ville pour permettre à la clientèle de s'approvisionner aisément en bière, sodas, limonades et glace.

---

HANOÏ

---

EN FLANANT

IV

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1933)

.....  
Ziteck, dont l'activité et l'entregent sont prodigieux, a fait subir au Grill-Room, bar du Majestic, des transformations fort heureuses : le restaurant, parfaitement tenu, par M. et M<sup>me</sup> Vallée, est très apprécié des amateurs de bonne cuisine.

Puisque nous parlons de Ziteck, soulignons ses louables efforts pour nous donner de la bonne bière, de bonnes boissons gazeuses et de la glace très pure à très bon marché.

---

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

La maison Ziteck est condamnée à payer à M. Pasqualini 1.080 piastres de loyers échus pour un immeuble de 180 p. par mois. Elle avait cédé son bail à M. Babou, étant entendu que, si celui-ci ne payait pas, la Société des Allumettes paierait le loyer. Celle-ci est également condamnée à payer.

---

EN FLANANT

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1934)

.....  
Ziteck, prévoyant, a placé en cet endroit de la ville un de ces bars où l'on trouve de la bonne bière de la Brasserie de Bohême, des limonades, des boissons agréables et de la glace.

---

#### AU PALAIS

---

Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Hanoï  
Audience commerciale du mercredi 22 mai 1935  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1935)

M. Cassagnau préside à l'assistance de MM. Perroud et Lafon, juges consulaires.  
Greffier : M. Kerjean. Huissier : M<sup>e</sup> Chrétien

.....  
Les jugements suivants seront rendus :

1<sup>o</sup> Ziteck contre Hue — M. Ziteck assigne le sieur Hue, ancien administrateur de l'[Hôtel de la Paix](#), en déclaration de faillite, ensuite du non paiement d'une somme de 390 p. 50 qu'il lui doit depuis août 1934.

Le sieur Hue fait défaut, le tribunal le déclare en état de faillite, fixe au mois d'août 1934 la date de cessation des paiements, nomme M. Chantemerle syndic provisoire ; M. Rochat, juge commissaire, condamne Hue aux dépens, lesquels seront passés en frais privilégiés de faillite et dont distraction au profit de M<sup>e</sup> Bordat, avocat aux offres de droit.

H. de M

---

#### AU PALAIS

---

Cour d'appel (Chambre correctionnelle)  
Audience du mardi 25 juin 1935  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1935)

M le conseiller Sizaret préside, à l'assistance de MM. les conseillers p. i. Littée et Pompei. M. le substitut général Fabiani occupe le siège du ministère public. Greffier : M. Tuan. Huissier : M<sup>e</sup> Lacoste. Interprètes : MM. Lévy et Hai.

.....  
M. Ziteck François, industriel, a été acquitté le 24-4-35 par le tribunal correctionnel de Hanoï du chef de transport de marchandises.

Après rapport de M. le conseiller Pompei, M. le substitut général demande la disqualification du délit, lequel tombe sous le coup de la loi 30 mars 1933. La Cour rend arrêt dans ce sens et se déclare incompétente.

M<sup>e</sup> Bordaz représentait M. Ziteck.

H. de M.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1936)

PROCHAIN MARIAGE. — Nous apprenons le prochain mariage de M Georges Jean Antoine Lartige, sous-brigadier des Douanes et Régies à Haïphong, avec M<sup>lle</sup> Renée Mazière, domiciliée à Haïphong, qui sera célébré le 24 février à 16 h 30.

Les témoins seront : pour le marié, M. Dioque, chevalier de la Légion d'honneur, contrôleur général des polices de l'Indochine ; Jacob Paquin, conseiller municipal ; pour la future, M. Louis Andrieu, receveur des P T. T. à Haïphong, et François Ziteck, brasseur à Hanoï.

Nos compliments et meilleurs souhaits.

---

#### AU PALAIS

---

Tribunal civil de Hanoï  
Audience du samedi 16 mai 1936  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mai 1936)

M. Pignol préside — M. le procureur de la République Noël occupe le siège du ministère public. Greffier : M. Wolff. Huissier : M<sup>e</sup> Lacoste.

.....  
3° Le Yen contre Ziteck. — Il s'agit là d'un curieux procès de contrefaçon artistique sur lequel, l'heure venue, nous nous étendrons plus longuement. M. Le Yen, artiste peintre, assigne M. Zitech, propriétaire du bar du Majestic, en paiement de la somme de 700 p., plus une piastre à titre de dommages-intérêts pour exposition dans son bar d'une contrefaçon d'un de ses tableaux.

M. Ziteck oppose qu'il n'est pour rien dans l'affaire, divers gérants se sont succédé, et l'un d'eux a apposé le tableau litigieux.

Par avant dire droit, le tribunal ordonne la production aux débats du compulsoire du dossier correctionnel de l'information suivie sur plainte de Le Yen et qui s'est terminée par un non-lieu. Réserve les dépens.

H. DE M.

---

#### AU PALAIS

---

Tribunal correctionnel  
Audience du mercredi 9 septembre 1936  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 septembre 1936)

M. Cassagnau préside. — M. le procureur de la République Stalter occupe le siège du ministère public.

Greffier : M. Nguyen-duc-Chi.

Huissier : M<sup>e</sup> Chaperon de l'étude Chrétien.

.....

Un mineur de quinze ans a volé des bouteilles de limonade et des bouteilles vides préjudice de la Brasserie Ziteck. Il est poursuivi aussi pour vagabondage.

Le prévenu me le fait : « J'ai retiré ces bouteilles du lac, c'est alors qu'un agent de la Sûreté m'a arrêté. »

M. Ziteck, entendu à la barre, expose que le prévenu a agi de complicité avec ses employés qui, en même temps qu'ils jettent dans le lac des bouteilles cassées, jettent aussi des bouteilles pleines ou vides, qui ne sont pas perdues pour tout le monde.

— Êtes-vous souvent victime de vols ? interroge M. le président.

— Ah ! certes, oui, répond avec un sourire désabusé qui en dit long M. Ziteck.

— Le gamin ne peut être retenu pour vagabondage, dira M. le procureur de la République Stalter, puisqu'il n'a que quinze ans, il devrait y avoir des établissements pour les recueillir. Or il n'y en a pas, une seule solution est donc de l'envoyer à Tricu pour lui faire apprendre un métier.

Le tribunal prononce l'envoi du gamin dans une maison de correction jusqu'à sa majorité.

---

## AU PALAIS

---

Tribunal civil

Audience du samedi 14 novembre 1936  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1936)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1937)

Le Yen contre Ziteck et autres.  
Toujours pas tranché.

---

AEC 1937 :

### I. COMMERCANTS Hanoï.

« Brasseries de Bohême » (Ziteck et Cie), 188, avenue du Grand-Bouddha. — Bières et boissons gazeuses.

---

1938 : LES BRASSERIES ET GLACIÈRES D'INDOCHINE PRENNENT LE CONTRÔLE DE LA BRASSERIE DE BOHÊME.

---

### BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE (*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1938)

L'assemblée extraordinaire tenue le 23 novembre à Saïgon a ratifié les décisions prises par l'assemblée du 13 janvier dernier au sujet de l'apport de 6.000 actions de la Brasserie de Bohême à rémunérer par 6.000 actions nouvelles des Brasseries et glacières de l'Indochine et une soulte en espèces de 12.000 piastres.

---

Brasseries et glacières de l'Indochine  
Société anonyme au capital de 2.138.000 piastres  
Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon  
Ratification et confirmation des décisions prises par l'assemblée générale  
extraordinaire du 13 janvier 1939  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 décembre 1938)

Suivant délibération à Saïgon, en date du 23 novembre 1938, l'assemblée générale extraordinaire des Brasseries et glaciers de l'Indochine, réunie sur 2<sup>e</sup> convocation a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

#### Première partie

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport imprimé de M. BARTH, commissaire nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1937, sur les apports faits par M. SIREYJOL <sup>1</sup>, aux termes des lettres échangées le 26 octobre 1937 : lequel rapport a été tenu à la disposition des actionnaires depuis le 4 janvier 1938, ce qui est reconnu par les membres de l'assemblée, adopte, comme l'a déjà fait l'assemblée générale réunie le 13 janvier 1938, les conclusions de ce rapport ; en conséquence, elle ratifie et confirme en tant que de besoin l'approbation de cet apport, ainsi que les attributions et avantages stipulés en représentation, comme l'a déjà fait l'assemblée générale réunie le 13 janvier 1938.

---

---

<sup>1</sup> Fernand Sireyjol (1898-1937) : administrateur délégué de la [Société commerciale asiatique](#), vannerie, sparterie, tapis à Nam-Dinh.

publicité  
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 24 mai 1938)



ZITECK  
LA BOISSON PRÉFÉRÉE  
SAIN ET RAFRAÎCHISSANTE  
Dans votre hôtel — au restaurant — chez votre fournisseur  
EXIGEZ LA MARQUE EXPORT — ZITECK  
DÉPOSITAIRES DANS TOUTES LES PROVINCES

---



Coll. Olivier Galand  
Étiquette Art déco.

BRASSERIE DE BOHÊME  
(Anciennement Ziteck et Cie)  
SOCIÉTÉ ANONYME :  
au capital de 108.360 piastres  
SIÈGE SOCIAL A HANOI  
188 (anciennement 134), avenue du Grand-Bouddha  
Avis de convocation  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 août 1939)

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme des Brasseries de Bohême anciennement Ziteck et Cie) sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale ordinaire au siège social à Hanoi, 188 (anciennement 134), avenue du Grand-Bouddha, pour le 31 août 1939, à 9 heures du matin.

Ordre du jour :

- 1° Rapport du conseil d'administration ;
  - 2° Rapport des commissaires ;
  - 3° Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1938. Fixation du dividende ;
  - 4° Autorisation à donner aux administrateurs en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 modifié par le décret-loi du 25 avril 1935 ;
  - 5° Ratification en tant que besoin de la nomination d'un administrateur ;
  - 6° Nomination des commissaires pour l'exercice 1939.
- (*Journal officiel de l'Indochine française* du 12 août 1939).

---

BRASSERIE DE BOHÊME  
(anciennement Zitek et Cie)  
Société en commandite simple fondée en 1930,  
transformée en société anonyme par l'assemblée générale du 13 mars 1937  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 390-391)

Objet : exploitation des établissements industriels et commerciaux dénommés Brasserie de Bohême, anciennement Zitek et Cie, et de tous autres qui pourraient être ultérieurement créés par la société ; fabrication de bière, boissons gazeuses, glace à rafraîchir et tous produits similaires.

Siège social : 188, avenue du Grand-Bouddha, Hanoi.

Capital social : 130.032 \$, divisé en 7.224 actions de 18 \$.

À l'origine : 70.000 \$.

Porté en 1930 à 122.500 \$

Ramené en 1937 à 108.360 \$ en 6.020 actions de 18 \$ (transformation en société anonyme)

Porté 1942 à 130.032 \$ par distribution gratuite aux actionnaires de 1.204 actions nouvelles de 18 \$ (prélèvement sur les réserves).

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : Société des eaux gazeuses de l'Indochine (Saïgon), Société auxiliaire pour l'industrie en Indochine <sup>2</sup> (Paris), M<sup>me</sup> SIREYJOL <sup>3</sup> (Namdinh).

---

<sup>2</sup> Correspondant des Brasseries et glaciers de l'Indochine à Paris.

<sup>3</sup> Veuve de Fernand Sireyjol, ancien administrateur délégué de la Société commerciale asiatique à Nam-Dinh.

Année sociale : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six premiers mois qui suivent la clôture de chaque exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, 90 % aux actions, sauf report à nouveau ou prélèvement décidé par le conseil.

Inscription à la cote : pas de marché.

Exercices	Bénéfice	divid. brut total	divid. brut par action
	milliers \$		\$
1938	9,9	9,4	1,56
1939	11,1	9,4	1,56
1940	20	16,5	2,74
1941	24,1	22,5	3,74